

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUPCOURT
SÉANCE DU 29 MAI 2020 À 20 HEURES 30**

Election d'un secrétaire de séance :

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Monsieur Pascal FILIPETTO pour remplir cette fonction.

Approbation du compte rendu de la séance du 23 mai 2020 :

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 mai 2020.

Indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les indemnités suivantes aux élus :

- Indemnités de fonctions brutes mensuelles accordées au Maire : 20 % de l'indice brut 1027, (Indice brut mensuel 1027 : 3 889,40 €)
- Indemnités de fonctions brutes mensuelles accordées au 1^{er} adjoint : 9,9 % de l'indice brut 1027, (Indice brut mensuel 1027 : 3 889,40 €)
- Indemnités de fonctions brutes mensuelles accordées au 2^{ème} adjoint : 7 % de l'indice brut 1027, (Indice brut mensuel 1027 : 3 889,40 €)
- Indemnités de fonctions brutes mensuelles accordées au 3^{ème} adjoint : 4,5 % de l'indice brut 1027, (Indice brut mensuel 1027 : 3 889,40 €)

Délégations au Maire au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'approuver les délégations au Maire telles qu'elles sont énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mise en place de la Commission d'Appel d'Offres et MAPA :

Rappel de l'article 22 du Code des Marchés Publics fixant la composition de cette commission :

- Le maire ou son représentant : président
- Trois membres du conseil Municipal élus en son sein

❖ Le président : Patrice LEGAY

❖ Les titulaires : Jean-François STEMETZ, Alexandre BERNARD, Philippe DUFOUR

Désignation des délégués appelés à siéger au sein des différents organismes de coopération intercommunale :

- **Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois :**

- ❖ **Patrice LEGAY**
- ❖ **Jean-François STEMETZ (suppléant)**

- **Syndicat Intercommunal Scolaire du Vermois :**

- ❖ **Patrice LEGAY**
- ❖ **Sébastien CLOS**
- ❖ **Josselin TOQUET**

Mise en place des différentes Commissions municipales :

Création de ces Commissions et désignation de leurs membres, **autres que le Maire qui les préside de plein droit.**

Commission administrative et financière :

- ❖ **Francis DARTOY**
- ❖ **Jean MOTSCH**
- ❖ **Pascal FILIPETTO**

Commission des travaux :

- ❖ **Jean-François STEMETZ**
- ❖ **Alexandre BERNARD**
- ❖ **Philippe DUFOUR**

Commission fêtes et cérémonie et salle des fêtes :

- ❖ **Jean-François STEMETZ**
- ❖ **Alexandre BERNARD**
- ❖ **Pascal FILIPETTO**
- ❖ **Sébastien CLOS**
- ❖ **Francis DARTOY**
- ❖ **Philippe DUFOUR**
- ❖ **Nicolas LIEGEY**
- ❖ **Jean MOTSCH**
- ❖ **Robert RAGOT**
- ❖ **Josselin TOQUET**

Commission communication (journal) :

- ❖ **Jean MOTSCH**
- ❖ **Sébastien CLOS**

Commission jeunesse et territoire :

- ❖ **Nicolas LIEGEY**
- ❖ **Sébastien CLOS**

Commission cimetièrè :

- ❖ Pascal FILIPETTO
- ❖ Philippe DUFOUR

Commission SOS 330 :

- ❖ Jean-François STEMETZ
- ❖ Nicolas LIEGEY
- ❖ Josselin TOQUET

Désignation des délégués au Centre Communal d'Action Social :

Décret 2000-6 du 4 janvier 2000 (extrait) :

Le conseil d'administration du centre communal d'action social comprend le Maire qui en est le président et en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le Conseil municipal et huit membres nommés par le Maire parmi les personnes non-membres du Conseil Municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article 138 du Code de la famille et de l'aide sociale.

Après délibération le Conseil Municipal fixe le nombre des membres du conseil d'administration à : sept membres.

Le conseil d'administration du C.C.A.S :

- M. Patrice LEGAY, Maire et président du conseil d'administration
- M. Pascal FILIPETTO Adjoint
- M. Jean MOTSCH Conseiller Municipal
- M. Robert RAGOT Conseiller Municipal
- Mme Monique BERNARD
- Mme Sylviane LIEGEY
- M. Philippe REMY

Mise en place de la Commission Municipale des Impôts Directs :

Le Conseil Municipal dresse une liste de douze commissaires et de douze suppléants.

Cette liste sera transmise au directeur des services fiscaux qui désignera six commissaires titulaires ainsi que six suppléants ;

Le Maire est président de cette Commission.

Liste établie par le Conseil Municipal :

Le président : Patrice LEGAY, Maire

Les titulaires : M. Jean-François STEMETZ, M. Alexandre BERNARD, M. Pascal FILIPETTO, M. Jean MOTSCH, M. Robert RAGOT, M. Francis DARTOIS, M. Nicolas LIEGEY, M. Josselin TOQUET, M. Philippe DUFOUR, M. Sébastien CLOS, M. Jean-Marie BLANCK (n'habite pas la commune)

Les suppléants : M. Hubert MAHIEU, M. Michel ZAMBAUX, Mme Maria SANTOS, Mme Virginie LEGER, Mme Nathalie TOUSSAINT, Mme Catherine JANDIN, M. Manuel DA CUHNA, M. Thierry KISSENBERGER, M. Romain LINTZ, M. Bernard NOROY, M. Michel RICHALET (n'habite pas la commune).

Vote des taux d'imposition :

Monsieur le Maire propose que les taux 2019 soient ceux appliqués en 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer les taux suivant pour 2020 :

Taxe foncière bâti :	8,49 %
Taxe foncière non bâti :	16,89 %
CFE :	20,20 %

Vente de l'ancienne Mairie :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la vente de l'ancienne Mairie sise au 11 rue du Château à Madame Elisa BLATT pour un montant de 105 000,00 €, autorise le Maire à prendre contact avec un Notaire pour établir cette vente, autorise le Maire à signer tout document afférent à cette vente, et précise que les frais de Notaire seront à la charge de l'acheteur.

Modification de durée hebdomadaire : suppression d'un poste à temps non complet et création d'un poste à temps complet à compter du 01 août 2020 :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre avancement de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant la volonté d'une amplitude horaire plus importante pour l'accueil du public, et l'augmentation de la charge de travail de la secrétaire de Mairie

Considérant la nécessité de supprimer l'emploi de rédacteur à 19h30/semaine et de créer un poste de rédacteur à temps complet à compter du 01 août 2020

Vu l'avis de principe favorable du Comité Technique de Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle en date du 13 mai 2020.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante :

- La suppression d'un emploi de rédacteur permanent à temps non complet à raison de 19,5 heures hebdomadaires,
- La création d'un emploi de rédacteur permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} août 2020 :

Filière Technique :

Adjoint technique territorial temps non complet 18,5 heures hebdomadaires

Filière Administrative :

Rédacteur territorial temps non complet 19,5 heures hebdomadaires

- Ancien effectif : 1
- Nouvel effectif : 0

Rédacteur territorial temps complet

- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 1

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Subvention exceptionnelle SOS 330 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle de 270,00 € à SOS 330.

Désignation des représentants au sein de MMD 54 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

De désigner M. Patrice LEGAY comme son représentant titulaire à MMD 54 et M. Jean-François STEMETZ comme son représentant suppléant.

D'autoriser le Maire à signer les marchés de prestation formalisant les accompagnements de MMD54.

Le secrétaire de séance

Pascal FILIPETTO

Le Maire

Patrice LEGAY